



Madame, Monsieur,

Le **Club Inter Pharmaceutique** et l'association **ACL**, regroupant l'ensemble des partenaires de la chaîne de distribution pharmaceutique, rappellent le passage aux codes à 13 caractères pour tout médicament et produit de santé, à partir du 1^{er} janvier 2013.

Le code à 13 caractères est le code utilisé dans les échanges entre les grossistes-répartiteurs et leurs fournisseurs depuis le 2 janvier 2013. Il en est de même pour les dépositaires et leurs donneurs d'ordre.

Un délai de mise en œuvre a été accordé pour que l'ensemble de la chaîne puisse s'adapter.

**A partir du 1^{er} juillet 2013, seuls des codes ACL13 seront attribués.
Plus aucun code ACL7 ne sera désormais communiqué.**

Le **code 13 référent** est un code à 13 caractères avec clé de contrôle selon le standard international GTIN.

Il est l'identifiant unique d'un produit :

- communiqué par le fabricant à ACL qui le diffuse pour qu'il soit présent dans les systèmes d'information de tous les acteurs de la chaîne de distribution,
- utilisé dans toutes les transactions quel que soit le support,
- marqué sur le conditionnement produit.

Il est indispensable aux échanges entre les partenaires et à l'approvisionnement jusqu'au patient.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Patrick OSCAR
Délégué Général